

JOURNAL DE LYON

RÉDACTEUR EN CHEF :
M. A. SCHNÉEGANS

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34.

ÉDITION DU SOIR

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34.

LE GÉRANT :
C. THÉNÉSY

ADMINISTRATION ET BUREAU

41 — rue de l'Hôtel-de-Ville — 41

PRIX

L'ABONNEMENT

Ville de Lyon
Département du Rhône
Autres départementsTrois mois : 9 fr.
Six mois : 18 fr.
Un an : 36 fr.

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat sur la poste à l'ordre du gérant. Toute lettre non affranchie sera rigoureusement refusée.

Abonnements : 1872 : 36 fr. par an. Réception : 1 fr. la ligne. Les abonnements se paient d'avance.

AVIS

A partir de MARDI 6 FÉVRIER, le JOURNAL DE LYON sera entièrement imprimé en caractères gravés.

NOUVELLES DU JOUR

3 février.

Après ses deux votes de la veille sur les propositions d'ajournement présentées par MM. Johnston et Gambetta, il n'était guère douteux que l'Assemblée ne se prononçât en faveur de la dénonciation facultative des traités.

C'est ce qu'elle a fait dans sa séance d'hier, malgré les nouveaux efforts de quelques-uns de ses membres pour obtenir un ajournement ou une modification des termes du « considérant », dont la commission a fait précéder son projet de loi.

La seconde partie de la séance a été remplie par un débat des plus orageux : il s'agissait de la proposition Duchâtel relative au retour de l'Assemblée et du gouvernement à Paris.

Déclarant obéir à une pensée d'apaisement, M. de Pressensé demandait qu'on ajournât cette question brûlante.

D'après le jour où la proposition a été déposée, la situation politique du pays s'est aggravée, a dit M. de Pressensé, expliquant sa pensée par une virulente apostrophe à l'adresse des meneurs bonapartistes, dont les agissements paraissent à l'honorable député accroître singulièrement les dangers de l'heure présente.

Mais, n'est-ce pas précisément parce qu'il peut y avoir péril pour le pays que l'Assemblée nationale doit se porter là où ce péril pourrait devenir plus immédiat et plus pressant ? Or, c'est à Paris seulement que l'Assemblée, appuyée sur les sentiments de la population et protégée par le pouvoir, peut avoir la force nécessaire pour empêcher un coup de main ou réprimer promptement toute tentative criminelle.

Telles sont les principales raisons par lesquelles M. Vautrain a combattu l'ajournement et insisté pour l'adoption de la proposition Duchâtel.

Si l'Assemblée s'était trouvée à Paris le 15 mars, soutient M. Vautrain, ce que nous déplorons tous, le règne sanglant de la Commune, nous aurions été épargnés.

La majorité de la Chambre, qui se pique d'affirmer sa souveraineté plus que de montrer un courage dont elle suppose que personne n'a jamais douté, a résisté encore une fois à la tentation qui lui était offerte. Elle ne craint ni Paris, ni la province, ni d'Almale, ni Chambord, ni la Commune, ni les Bonapartes, mais elle restera quand même à Versailles, d'où l'on peut voir venir les événements avec beaucoup plus de sang-froid et de sécurité qu'aux abords du pont de la Concorde. Ainsi en a-t-il été décidé par un vote, dont une erreur évidente dans la dépêche qui nous a transmis le résultat du scrutin ne nous permet pas encore d'apprécier l'importance au point de vue du chiffre de la majorité.

On assure que, conformément à ses précédentes déclarations devant la commission compétente, M. Casimir Périer se retire. C'est là un de ces scrupules honorables que ne connaît pas M. Pouyer-Quertier.

Il est beaucoup question, depuis quelques jours, de prétentions incroyables qu'afficherait le gouvernement allemand, en prévision du succès définitif de l'œuvre du rachat de la France.

L'accentuation croissante de ce mouvement patriotique inquiète nos vainqueurs,

et la presse berlinoise s'empare du texte de l'article 3 du traité de paix pour en tirer cette interprétation inattendue que, même en cas de paiement anticipé et complet, le prince chancelier serait en droit d'exiger de la France des compensations suffisantes, si l'Allemagne renonçait à la position militaire qu'elle occupe sur notre territoire.

Une dépêche de ce matin réunit aux proportions d'un « simple bavardage de journaux » cette nouvelle, si grosse d'éventualités menaçantes, et l'on affirme qu'aucune déclaration semblable n'a été faite par la Prusse. Nous le croyons d'autant plus volontiers que le traité de Francfort stipule bien, pour l'empereur d'Allemagne, la faculté d'accepter ou de refuser toute garantie financière que l'on voudrait substituer à la garantie territoriale qui résulte de l'occupation des 6 départements. Mais cette clause même indique très-explicitement que l'occupation territoriale n'est qu'une garantie du paiement des 3 derniers milliards ; et à moins de recommencer la guerre, il est évident que le jour où les Allemands seraient payés, il faudrait bien qu'ils nous débarrassent de leur présence.

BULLETIN TELEGRAPHIQUE

FRANCE.

Bordeaux, 3 février.
Dans sa dernière séance, la société d'agriculture de la Gironde, affirmant les principes de la liberté commerciale, dont l'application, même restreinte, a eu sur la prospérité générale la plus heureuse influence, a demandé le maintien des traités de commerce.

Bordeaux, 3 février.
Un incendie s'est déclaré ce matin, vers deux heures, dans la cambuse du navire bordelais *Cadichonne*, chargé de 350 tonnes de vins et spiritueux.

Le paquebot des Messageries a envoyé des secours et des pompes ; les équipages des autres navires sont aussi accourus et ont éteint l'incendie vers quatre heures du matin.

Tout l'arrière du navire est brûlé.
La malveillance est complètement étrangère à ce sinistre.

ANGLETERRE.

Londres, 1^{er} février.
La reine n'ouvrira pas le parlement.

ITALIE.

Rome, 1^{er} février.
La chambre des députés a continué la discussion de la loi forestière.

Le comité de la chambre approuve le projet relatif à l'établissement d'un arsenal militaire à Taranto.

La nouvelle donnée par plusieurs journaux que le général Desonnaz irait en mission à Madrid est dénuée de tout fondement.

Le pape a donné 40,000 fr. aux évêques récemment nommés.

RUSSIE.

Rome, 1^{er} février.
L'Italie dément le bruit d'après lequel l'escadre italienne aurait reçu l'ordre de croiser sur les côtes d'Espagne.

SAINTE-PÉTERSBOURG, 1^{er} février.

Un décret impérial nomme le consul général actuel de Russie à Bucharest, le baron Offenbergh, au poste d'envoyé extraordinaire à Washington.

M. Katakazy, ancien ministre de Russie aux États-Unis, est attaché au ministère des affaires étrangères.

TURQUIE.

Constantinople, 1^{er} février.
Le général Aboul Hérim-Pacha a été nommé ministre de la guerre, en remplacement d'Essad-Pacha.

ÉTATS-UNIS.

New-York, 1^{er} février.
La dette publique a été diminuée de 5 1/2 millions de dollars pendant le mois de janvier.

Le trésor contient 103 1/4 millions de dollars en or, et 12 3/4 millions en papier-monnaie.

INDÉS.

Singapore, 31 janvier, soir.
Les inondations de Java ont complètement cessé.

(Voir la suite des dépêches à la 3^e page.)

UNE POLITIQUE FINANCIÈRE

Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour prévoir que la solution qu'on prépare au grand débat économique, ne sera pas favorable à nos idées libérales et aux intérêts du pays. La discussion et le vote de la loi sur la marine marchande, la discussion sur les traités de commerce, nous prouvent que l'Assemblée n'est pas conséquente avec les principes qui lui ont fait écarteler, le 19 janvier, l'impôt sur les matières premières. On voit qu'il n'y a point, chez elle, de fermeté d'opinion et de fixité de doctrines qui puissent nous faire espérer qu'elle veut suivre une politique économique basée sur la liberté du travail national.

L'Assemblée vient de proclamer que « sans revenir à un régime antérieur à 1860, il y a lieu de réviser les tarifs de douane ». On ne peut pas faire une déclaration plus vide et plus dangereuse à la fois.

Pourquoi réviser les tarifs ? Quels tarifs réviser ? Sur quelles enquêtes s'appuyer ? Quelles industries souhaitent la révision ? C'est ce que l'Assemblée aurait dû se demander avant de faire des déclarations vagues, dont M. Pouyer-Quertier saura tirer d'immenses profits.

En effet, l'Assemblée, s'avantant tirailler, harcelée, éternuée, arrive sans force à la grande discussion des impôts sur les matières premières, et nous redoutons fort qu'elle ne soit appelée, à notre grand dam, à se déjuger avec éclat. La lutte ne nous paraît dangereuse sur le terrain purement fiscal ; nous avons longtemps hésité à le dire, mais mieux vaut en finir.

Ce terrain fiscal est tout à fait déblayé ; on a éliminé les bous impôts : le double décime sur les quatre contributions et l'impôt sur le revenu. On ne peut pas humblement espérer de voir l'Assemblée revenir sur ses préjugés à l'endroit de cette nature d'impôts ; il est bien entendu que l'agriculture ne doit rien payer, au contraire, et que l'impôt sur le revenu est socialiste.

Il ne reste donc aux adversaires de l'impôt foncier sur les matières premières que l'impôt sur les valeurs mobilières et l'impôt sur le chiffre d'affaires ou sur les transactions. Les esprits libéraux ne soutiendront pas l'impôt sur les valeurs mobilières qui serait juste dans un ensemble et est injuste pris isolément ; de faible rapport au surplus, puisqu'on ne lui demande qu'une trentaine de millions et fait pour favoriser l'émigration du capital français. Il nous reste donc l'impôt sur les transactions, qui n'est qu'une image affaiblie et défectueuse de l'impôt sur le revenu. Il entraîne les mêmes inconvénients sans avoir l'esprit de justice exacte de l'impôt-tax. Mais sa base n'en reste pas moins excellente, et quelle que soient ses imperfections, nous souhaitons vivement qu'il puisse être adopté dans les circonstances présentes. Mais peut-il l'être ? Ne se présentera-t-il pas dans la discussion avec le plus grave de tous les défauts fiscaux, celui du vague ; rendra-t-il cinquante ou cent cinquante millions ?

Pour un pareil impôt, un travail immense de statistique est à faire, on le prépare activement, des délégués du commerce, nos délégués lyonnais en particulier sont admirables d'ardeur intelligente, mais sera-t-on prêt au quart d'heure de Rabelais ? Nous ne le croyons pas ; malgré tous leurs efforts les adversaires de l'impôt sur les matières premières n'auront pas leurs armes au jour de la lutte ; en rejetant les décimes sur les quatre contributions, et l'impôt sur le revenu, l'Assemblée leur a enlevé les véritables moyens d'action.

Aussi demandons-nous aux esprits libéraux de l'Assemblée de constater sans perdre un instant cette situation critique et tout découvrir. Non, je les ramassai vivement : je les retournai tout au fond de ma poche, et avec mon mouchoir par-dessus.

Arrivant enfin, les camarades m'entraînèrent à la classe, qui commençait. Je n'entendis pas un mot de la leçon, je vous le jure, comme c'était, du reste, assez mon habitude depuis quelque temps. Mais ce n'était plus au chien de sucre que je pensais maintenant ; c'était aux vingt-cinq sous, qui me brûlaient la cuisse... qui semblaient faire que tous les regards étaient dirigés sur moi... dont j'étais plus embarrassé que jamais voler ne le fut d'un bijou trop connu pour s'en défaire, comme jamais assassin de son poignard sanglant !

La classe se termina. Mon embarras devenait bien plus grand encore : comment rentrer à la maison avec les vingt-cinq sous ? je n'aurais jamais osé.

Mais qu'en faire, alors ? Un instant, j'eus l'idée de les reporter à l'épicière, mais il n'en voulait pas, le maudit homme ! Où les mettre ? où les fourrer ? où les cacher ? Je n'osais même pas y toucher... J'en avais peur !

Afin de réfléchir en liberté, j'entrai dans une église qui se trouvait presque contiguë avec le collège.

J'avais fait ma première communion l'année précédente : j'avais le cœur tout plein encore de ces douces idées religieuses dont elle fleurit les jeunes âmes.

Un vieux prêtre, qui m'avait instruit, passa précisément devant moi, se dirigeant vers un confessionnal, dans lequel il entra.

Après le diable, le bon Dieu se mettait évidemment de la partie.

Une idée soudaine me descendit dans le cerveau, me précipita vers le confessionnal où, comme un grand comble aux abois, je fis en sanglotant l'aveu de tous mes crimes.

Le prêtre, un bon vieillard à cheveux blancs, me répondit rien ; mais, sortant du confessionnal, il m'entraîna par la main vers la porte de l'église où nous arrivâmes bientôt, lui souriant, moi tremblant.

Là, sur les marches, se trouvait un aveugle. Devant cet aveugle, un chien... un caniche aussi qui, dans sa gueule, non moins rose que celle de ma victime, tenait une sébile en bois.

Sylséd, me dit alors le bon vieillard, Dieu pardonne à l'aveugle, mon enfant ! Devines-tu où tu dois cacher ces vingt-cinq sous qui pèsent tant à ta conscience ? Ah ! oui, j'avais deviné ! Déjà l'argent du crime était dans la sébile de l'aveugle.

J'eus aussitôt dans l'âme un de ces fanatismes de vertu qui font que, pour racheter une peccadille, une seule expiation ne semble pas suffisante et qu'il en faut d'autres encore, toujours d'autres !

Je remonta donc vivement les marches, et je dis au prêtre :

— Me voilà délivré de ces vingt-cinq sous-là ; mais la pièce de quarante sous ?

— Bien ! bien ! fit le vieillard, tu comprends que cela ne suffit pas. Tu voudrais, n'est-il pas vrai, que la pièce de quarante

sous issue, de juger que la partie est perdue, si on ne se hâte d'abandonner le terrain fiscal, pour faire, avec une audace qui ne serait plus que de la sagesse, un changement de front.

Ge changement de front, nous le voyons déjà indiqué par la sous-commission du budget qui proposait l'autre jour une réduction de 40 à 50 millions sur le budget de la guerre.

Qu'on s'empare donc de cette indication ; les 250 millions de ressources nouvelles qu'on nous demande sont destinés à augmenter le budget de la guerre et à rembourser 200 millions annuellement à la Banque. Eh bien, discutez d'abord le budget de la guerre, discutez ensuite l'opportunité d'un remboursement à la Banque.

Nous ne parlerons pas aujourd'hui du budget de la guerre, car nous ne savons pas, en vérité, à quoi s'appliquent ses accroissements de dépenses. Quant au remboursement à la Banque, nous en sommes plus partisans que quiconque, et dans les colonnes de ce journal, nous n'avons cessé de dénoncer les dangers immenses de la transformation de la Banque de France en Banque d'Etat ; il est à souhaiter, sans aucun doute, que cette situation change à bref délai.

Mais est-ce à dire que pour fermer une plaie la plaie du cours forcé, on doive en ouvrir une nouvelle, par l'impôt des matières premières. Nous ne devons pas guérir la Banque aux dépens de l'industrie. Nous pouvons guérir l'une et laisser vivre l'autre et pour cela il n'est qu'à suivre une politique véritablement économique.

Dans les conditions actuelles, une politique vraiment économique consiste à contenir autant que possible dans le pays toutes les forces productives, tous les capitaux, à respecter absolument le travail dans sa source et dans son action et à ne l'atteindre que dans ses fruits, à ne frapper que ses résultats bien constatés et bien acquis.

Il faudrait donc, comme l'Angleterre en 1815, prendre de l'étranger tout le crédit qu'il voudrait nous donner. Au lieu de frapper d'un coup mortel peut-être notre industrie par l'impôt des matières premières, nous devons considérer que nous pouvons arriver au résultat très-utile que nous cherchons, le remboursement de la Banque, par la voie d'un emprunt extérieur, payable en or.

Le moment serait propice pour une opération de cette nature et il ne sera peut-être que de courte durée. Il règne à cette heure, en Angleterre, en Allemagne, en Belgique, en Hollande, en Italie, une véritable fièvre de créations financières et d'émissions de toute nature. A Berlin, quatre-vingt-douze banques nouvelles sont inscrites à la cote de la bourse et à peine une banque est-elle créée que, par un merveilleux phénomène, elle donne le jour à une autre. A Londres, dans le dernier mois seulement, sept cent millions de valeurs nouvelles ont été jetées sur le marché.

C'est un travail d'épuisement sans relâche, qui s'exerce sur les capitaux européens et sur notre épargne ; il s'opère dans des conditions excessives qui pourront amener bientôt une crise et en tout cas un renchérissement marqué dans le prix du capital. Voulons-nous attendre ce moment pour prendre à ce banquet du crédit la large part dont nous avons besoin ? Il est toujours sage de prévoir ; quand on veut emprunter, quand on doit emprunter, la véritable prévoyance, la seule prévoyance, consiste à emprunter dès qu'on le peut. C'est là surtout que l'occasion est chaste.

Ces considérations s'appliquent à l'ensemble de nos besoins financiers. Pour aujourd'hui, nous ne devons avoir en vue

confessionnal, dans lequel il entra.

Après le diable, le bon Dieu se mettait évidemment de la partie.

Une idée soudaine me descendit dans le cerveau, me précipita vers le confessionnal où, comme un grand comble aux abois, je fis en sanglotant l'aveu de tous mes crimes.

Le prêtre, un bon vieillard à cheveux blancs, me répondit rien ; mais, sortant du confessionnal, il m'entraîna par la main vers la porte de l'église où nous arrivâmes bientôt, lui souriant, moi tremblant.

Là, sur les marches, se trouvait un aveugle. Devant cet aveugle, un chien... un caniche aussi qui, dans sa gueule, non moins rose que celle de ma victime, tenait une sébile en bois.

Sylséd, me dit alors le bon vieillard, Dieu pardonne à l'aveugle, mon enfant ! Devines-tu où tu dois cacher ces vingt-cinq sous qui pèsent tant à ta conscience ? Ah ! oui, j'avais deviné ! Déjà l'argent du crime était dans la sébile de l'aveugle.

J'eus aussitôt dans l'âme un de ces fanatismes de vertu qui font que, pour racheter une peccadille, une seule expiation ne semble pas suffisante et qu'il en faut d'autres encore, toujours d'autres !

Je remonta donc vivement les marches, et je dis au prêtre :

— Me voilà délivré de ces vingt-cinq sous-là ; mais la pièce de quarante sous ?

— Bien ! bien ! fit le vieillard, tu comprends que cela ne suffit pas. Tu voudrais, n'est-il pas vrai, que la pièce de quarante

soient se retrouvât dans le tiroir ?

— Oh ! oui. Mais, hélas ! ça ne se peut pas !

— Qui sait ?

Et le prêtre eut en même temps un angélique sourire.

— Que faut-il pour cela ? m'écriai-je. Oh ! parlez !

— Travailler ! me répondit-il, travailler avec la ferme volonté d'avoir le prix d'excellence au concours du semestre.

— Et ça fera revenir la pièce de quarante sous ?

— Ohé ! conclut mystérieusement le bon vieillard, telle est la seconde pénitence que je t'impose. Obéis, et espère.

Trois semaines après, j'avais le prix.

Je suis content, bien content ! me dit en m'embrassant ma mère.

Et, pour récompense, elle me donna quatre pièces de dix sous. Juste mon compte ! Mais en cette monnaie, cependant, ça ne faisait pas mon affaire.

— Ma mère ! lui dis-je en rougissant quelque peu, au lieu de ces quatre pièces-là ne pourrais-tu pas m'en donner une seule, une de quarante sous ?

— Volontiers !

Comme je remonta vite à ma chambre ! Avec quelle folle joie je reposai cette pièce de quarante sous juste à la place de l'autre, au beau milieu du tiroir !

Mais, chose étrange ! le soir même je remarquai qu'elle avait disparu.

Les vacances qui précèdent Pâques s'écou-

laient. Le grand jour arriva.

En rentrant de vêpres, je trouvai ma mère qui tenait dans ses mains un nouveau cadre que je ne lui connaissais pas, et quelle rareté !

— Qu'est-ce que ça ? m'écriai-je. Quel étonnement ! En haut du cadre, la pièce de quarante sous ; plus bas, sur une même ligne, les vingt-cinq sous de l'épicière, les mêmes. Oh ! je les connaissais si bien !

— Je les ai rachetés à l'aveugle ! dit en m'embrassant ma mère.

En même temps, entra le vieux prêtre qui nous regardait avec ce même sourire que je lui avais déjà vu sur les marches de l'église. Je compris tout.

Prêtre intelligent ! bon et doux mère ! oh ! pourquoi tous les hommes n'ont-ils pu recevoir dans l'enfance une semblable leçon !

Non-seulement je venais d'être corrigé du vol, mais j'avais appris en même temps le travail et la charité.

Un dernier mot !

Depuis cette époque, j'ai toujours adoré les caniches... les vrais ! mais jamais je n'ai pu me décider à en remanger un second... de sucre !

auraient tort de se mêler activement de la mise en œuvre ; leur rôle est d'engager leurs concitoyens à s'occuper de l'affaire, à former des comités, à s'entendre sur la meilleure façon de procéder ; leur rôle ne peut pas être de devenir des centres d'action, et il ne peut pas l'être par cette raison que chaque journal, dans une ville comme Lyon surtout, représente un parti ou du moins une certaine opinion et que la collaboration de ces partis ou de ces opinions sur un terrain commun n'est jamais plus difficile que si elle doit se faire au moyen et sur l'initiative des journaux.

Ainsi, pour prendre un exemple, que le *Salut public* organise un comité ou une souscription, il est certain que ni le *Progrès*, ni la *Démocratisation* ne suivront, et vice-versa ; et voilà donc de prime abord l'union rompue. Que les journaux au contraire se tiennent à l'arrière-plan et attendent la formation d'un comité, constitué en dehors d'eux, et cette union, indispensable à la réussite, pourra se réaliser facilement. Qui empêche en effet les journaux de tous les partis de se grouper tous autour d'un comité, aré, qui ne sera le représentant d'aucun parti spécial, mais seulement une sorte de représentant de notre ville et de notre patrie ?

Nous regrettons que le *Salut public* n'ait pas compris la chose comme nous la comprenons et qu'il n'ait pas eu la patience d'attendre quelque peu encore. Ce qui nous tient à cœur, c'est la réussite, la plus complète possible, de cette souscription. Or, nous craignons qu'en procédant individuellement, en partant chacun de son côté et pour son compte, on ne fasse plus de mal que de bien, tout en étant animé des intentions les meilleures et les plus louables.

A Paris, où un grand nombre de comités se sont constitués, on ressent le besoin de centraliser tous ces efforts qui se contrecarrent et se neutralisent. Le *Temps* dit à ce sujet :

L'action de l'initiative privée doit être aussi efficace que possible, et le meilleur moyen de la rendre telle nous paraît être le mode de souscription centralisée, adopté par le comité de Nancy, et recommandé à Paris par divers comités. Si l'initiative privée demeure abandonnée à elle-même, la nécessité d'une impulsion unique et d'une organisation d'ensemble ne s'en fera que plus vivement sentir. Nous faisons donc des vœux pour l'entente de tous les comités, et nous y concourons dans la mesure de nos moyens. Nous espérons que cette entente sortira d'une réunion qui doit avoir lieu demain, et dont nous nous empressons de faire connaître le résultat.

Puisque à Lyon, nous sommes assez heureux pour n'avoir pas encore ce qui embarrassait déjà les Parisiens, des comités nombreux, qui s'agitent chacun de son côté et entravent l'action générale, ayons donc la patience d'attendre encore et ne nous donnons pas ces embarras au dernier moment !

La commission chargée par l'Assemblée d'étudier la portée de la souscription nationale de délivrance, est définitivement composée de MM. Alfred André, Houssard, Perduillat, Bongrand, Amédée Lefebvre Pontalis, général Mazure, Jules Ferry, Toigne des Vignes, Pagès-Dupont, Lespinasse de Melun, Charles Roand, amiral Jaurès et Arthuillères.

On prétend que la majorité des membres nommés est sympathique à la pensée générale de la souscription, mais qu'elle a exprimé l'opinion qu'il ne fallait pas céder à des entraînements irréfléchis sur une question si grave et qu'il serait imprudent d'engager la responsabilité de l'Assemblée qui doit, avant tout, chercher à libérer le territoire par des votes d'emprunt ou d'impôt.

En même temps, entra le vieux prêtre qui nous regardait avec ce même sourire que je lui avais déjà vu sur les marches de l'église. Je compris tout.

Prêtre intelligent ! bon et doux mère ! oh ! pourquoi tous les hommes n'ont-ils pu recevoir dans l'enfance une semblable leçon !

Non-seulement je venais d'être corrigé du vol, mais j'avais appris en même temps le travail et la charité.

Un dernier mot !

Depuis cette époque, j'ai toujours adoré les caniches... les vrais ! mais jamais je n'ai pu me décider à en remanger un second... de sucre !

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON

DU 4 FÉVRIER 1872.

LE CHIEN DE SUCRE

— Eh ben, eh ben, me disait-il en même temps, tu oublies ta monnaie !

— Ma monnaie ?

— Sans doute ; n'est-ce pas à toi cette pièce de deux francs ?

— Oui, eh ben ?

— Eh ben, le caniche ne conte que quinze sous.

Quinze sous ce magnifique chien de sucre ! quinze sous seulement ! j'avais mal entendu... c'était une dérision, une monstruosité. Le chien de sucre et la pièce de quarante sous s'étaient si longtemps balancés dans ma jeune imagination, qu'assurément ils se valaient l'un l'autre. Et encore !

— Voilà les vingt-cinq sous qui te reviennent, précisa l'épicière.

J'eus un premier mouvement pour ne pas les prendre ; mais il me les mit dans la main et, comme la boutique était en ce moment encombrée

Paris-Journal annonce que, si le gouvernement ne s'y oppose pas, M. Victor Hugo viendra prochainement à Lyon, où il fera une conférence au profit de la souscription ouverte pour les détenus sur les pontons.

Le pont Morand, qu'il est question de reconstruire, a aujourd'hui une durée de plus d'un siècle. L'architecte Morand le construisit peu après avoir concouru, en 1762, pour l'agrandissement de la ville. C'est une œuvre que respectait pour un pont en bois. Il n'est pas vrai qu'on y ait fait un pont comme au couvent de Jeannot, dont on changeait alternativement le manche et la lame, et qui restait le même bateau.

Le nombre des bateaux qui se sont brisés contre ses seize piles, dans cette durée d'un siècle, est énorme. Aujourd'hui que la navigation fluviale a beaucoup perdu de son importance, il ne se passe encore guère d'années qu'on n'ait enregistré plusieurs sinistres.

Au temps de Morand, la profession d'ingénieur se confondait avec celle d'architecte. Aussi Morand, qui appartenait à l'opinion royaliste, fut-il chargé pendant le siège de Lyon en 1793, de la direction de plusieurs travaux de défense. Il y gagna d'être guillotiné quand les révolutionnaires eurent pris la ville; ainsi qu'il fut exécuté l'architecte Dérondelle, l'auteur de la superbe maison, au plutôt du palais de la Mandarine, à côté de l'église de Saint-Jean et qui a servi longtemps à loger le Mont-de-Piété.

L'arrière-petit-fils de Morand était, il y a un an, à Belfort comme mobile du Rhône. Cet infortuné jeune homme, qui promettait un sujet distingué, et à vingt ans, était déjà licencié en lettres, est mort en octobre dernier.

Nous avons publié dernièrement les propositions d'un maraîcher fantaisiste qui demandait d'établir un jardin potager sur l'emplacement du théâtre des Célestins. Après le maraîcher, voici venir un propriétaire de ménagerie. Nous trouvons la note suivante dans la boîte du journal :

Un dompteur d'animaux féroces se propose d'adresser une demande à notre conseil municipal pour l'autorisation d'établir sa ménagerie sur l'emplacement de notre malheureux théâtre des Célestins.

Il demanderait une prompt réponse afin de pouvoir utiliser les caves qui sont complètement à découvert.

Des ours de toutes les nations viendraient en faire leur séjour ordinaire.

Cet emplacement est prédestiné. — Ce pétitionnaire a, parait-il, quelques amis qui lui ont garanti le succès de ses démarches. — Attendons.

Les *Martines* que M. Bellet-Dupoizat a exposées cette année obtiennent beaucoup de succès. La forte manière de coloriste dans laquelle elles sont peintes ne laisserait guère supposer que leur auteur fût sorti de l'école de M. Ingres. Rien de plus vrai cependant. Cette transformation avait inspiré à un petit lyonnais bien connu le rondeau humoristique suivant, touché à la façon des *odes funambulesques*, et dans lequel chaque rime a bien au moins cent mille francs de rente.

Loin du sentiment allemand,
Bellet n'est point un peintre pingre.
Il peint sentimentalement,
Il sentimentalise,
Quel tort c'est d'imiter trop Ingres !
Loin du sentiment allemand,
Bellet n'est point un peintre pingre !

Le sieur Gonthier, orfèvre, a rapporté aux bureaux de la police une belle chaîne en or qu'un sieur T... lui avait proposé de lui vendre. La chaîne en question avait été volée : on l'a saisie, et on recherche ce jeune commerçant, dont la fuite précipitée ne laisse aucun doute sur la manière dont il se procure la marchandise.

Au bord du sous-sollement de l'église Saint-Bernard, en haut de la montée Saint-Sébastien, des éboulements successifs ont encombré la voie publique.

Il importe de veiller avec beaucoup de soin à ce que les passants ne soient pas gênés ou menacés par de nouveaux éboulements qui semblent vouloir se produire.

Voici un acte de probité que nous sommes heureux d'enregistrer : les nommés Bouchard (Jean), demeurant rue Béchevin, Dantion, demeurant rue Bouteville, et Vucher, demeurant rue de l'Hôpital, ont rapporté aux bureaux de la police une somme de 775 fr. en billets de banque, qu'ils ont trouvée rue de la Barre.

La nuit dernière, des malfaiteurs se sont introduits avec effraction dans le bureau de tabac tenu par le sieur R... Ils ont fait main basse sur tous les objets qu'ils ont pu rencontrer. Ils ont pris particulièrement des effets d'habillement, des paquets de tabac et une somme peu importante qui se trouvait dans le comptoir.

Jeudi dernier, entre 8 et 9 heures du soir, des voleurs se sont introduits chez M. Gonnert, négociant à Givors (Rhône), et, profitant d'un moment où il n'y avait personne dans le magasin, se sont emparés d'une assez grande quantité de marchandises, telles que mouchoirs, chemises, bas, etc.

Ces deux industriels, d'une espèce malheureusement trop commune, qui exploitaient depuis longtemps Givors et les environs de cette ville, ont fini par être arrêtés à la suite de cette nouvelle transaction commerciale, un peu trop involontaire de la part du fournisseur.

Hier matin, dit le *Courrier de l'Ain* du 30 janvier, trois cents ouvriers de la Compagnie hydraulique du Rhône, que dirige M. Lomer, près Bellegarde, se sont mis en grève; cette manifestation menaçait de prendre des proportions regrettables; on craignait qu'elle ne s'étendît à tous les chantiers du Rhône, lorsque, grâce à l'attitude pleine de sagesse de M. Lomer et à un accord intervenu entre lui et les ouvriers, ceux-ci se sont décidés à reprendre leurs travaux.

Ce matin, tous les ouvriers ont dû retourner à leurs chantiers.

A la première nouvelle de la grève, M. le préfet de l'Ain s'est rendu sur le théâtre de la manifestation, accompagné de M. le commandant de gendarmerie.

Ajoutons à ces renseignements que, parmi les neuf cents ou mille ouvriers qui travaillent à Bellegarde, il y a un grand nombre de Piémontais; des rixes, dont les suites ont été souvent fâcheuses, sont survenues. Les habitants de Bellegarde et des pays voisins réclament instamment que la force publique soit augmentée et mise en état d'assurer en tout cas le maintien de l'ordre et la sécurité de tous.

Dimanche, à une heure et demie, dans la salle du Casino, l'orchestre de M. Luigini donnera un concert dont voici le programme:

- Première partie.*
1. Ouverture du *Trompette de M. le prince*. BAZIN.
 2. Fantaisie sur *Ernani*, avec solo de basse, exécutée par M. Macquier. LUIGINI fils.
 3. *Marche funèbre*, orchestrée par Pascal. CHOPIN.
 4. Ouverture de *Nabuchodonosor*. VERDI.

- Deuxième partie.*
1. *Ouverture de Concert* (première audition), hommage à M. Guimet. A. LUIGINI fils.
 2. *La Neige qui brille*, variations pour piston, exécutées par M. A. Luigini oncle. ARBAN.
 3. *Marche de l'Africaine*. MEYERBEER.
 4. *Finale*. FAUST.

Une grande fête aura lieu très-prochainement à l'Alcazar au profit de l'œuvre du rachat de la France.

UNE GRANDE PLÂTE SOCIALE

ET SES CONSÉQUENCES TROP PEU CONNUES

Conférence publique et gratuite pour *Hommes*, par M. Théodore Borel, directeur du *Refuge des femmes repenties*, à G-nève, le samedi 3 février 1872, à 8 heures du soir, rue Lanterne, 10, à Lyon.

Les portes seront ouvertes à 7 h. 3/4.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur le *Vin de Bernard*. Ce produit, approuvé par les Académies de médecine, est journellement ordonné par les médecins les plus distingués; son emploi est préférable à toute autre préparation tonique. Dépôt dans toutes les pharmacies.

Les propriétaires des magasins de nouveautés à la *Ville de Lyon* ont l'honneur de prévenir leur nombreuse clientèle qu'ils viennent de recevoir des quantités considérables de tissus dans tous les genres pour la saison prochaine.

Ces marchandises, achetées avant la hausse qui se produit partout, sont mises en vente à des prix qui, défiant toute concurrence, surprendront par leur excès de bon marché.

Sous peu de jours, paraîtront dans les journaux la nomenclature détaillée de toutes ces richesses.

Il n'est pas sans intérêt d'appeler l'attention spéciale des acheteurs sur un arrivage extraordinaire de cachemires des Indes dont cette maison vient d'accroître ses assortiments, déjà si complets.

DÉPÊCHES DU MATIN

3 Février. — 8 heures.

Paris, 2 janvier, 8 h. du soir.

ASSEMBLÉE. — Discussion des traités de commerce. De nouvelles propositions d'ajournement sont repoussées.

M. de Rémusat déclare que le gouvernement français fait à l'Angleterre des propositions que celle-ci repousse.

L'Assemblée adopte les considérants que sans revenir à un régime antérieur à 1860 il y a lieu de réviser les tarifs de douane.

Les articles un et deux sur l'ensemble du projet sont adoptés.

L'ordre du jour appelle la proposition Duchatel relative au retour à Paris. Diverses tentatives pour faire ajourner la discussion sont repoussées.

Le rapport de la commission conclut à la non-prise en considération.

M. Vautrain plaide en faveur de Paris. M. Casimir Périer dit que le gouvernement ne peut plus avoir ici que le rôle de modérateur.

Le gouvernement n'a jamais dissimulé son penchant pour le retour à Paris; il regrette que la proposition n'ait été examinée non par des juges nommés par l'Assemblée, mais par une commission dans laquelle les adversaires de Paris sont en majorité.

Il conclut à prendre la proposition en considération.

L'Assemblée prononce la clôture de la discussion.

Les conclusions de la commission sont adoptées par 378 contre 377.

Le bruit court que M. Casimir Périer veut démissionner.

On assure que la majorité de l'Assemblée est favorable à l'abrogation du décret du gouvernement de la défense nationale réservant la décoration de la légion d'honneur pour les militaires.

La commission parlementaire pour la souscription nationale s'est prononcée unanimement contre la proposition de faire intervenir l'Assemblée dans la souscription.

Tous les journaux s'occupent longuement de la nouvelle pièce de Sardou qui est défendue vivement par les uns et attaquée vivement par les autres.

Le bruit court que la pièce serait interdite si elle devient, comme hier, l'occasion de rixes.

Rentes lourdes, 57.10. — 92.25. Peu d'affaires à cause de la liquidation des valeurs.

Les reports ne se sont pas détendus. La Bourse de Londres est meilleure.

Chemin de fer de l'Est, 517; il y a eu une hausse sur le bruit que l'Etat réglerait les redevances arriérées.

Italie, 67.75; hausse en Italie; Lombards, 490; Autrichiens, 907; ils baissent à cause des ventes allemandes.

Paris, 3 février, 5 h. 25 m.

M. Casimir-Périer maintient sa démission; on espère toujours qu'une intervention de M. Thiers l'empêchera de se retirer.

La commission des biens d'Orléans a déclaré hier que les biens confisqués le 22 janvier faisaient partie du domaine privé.

La commission d'initiative a repoussé, presque à l'unanimité, la proposition Boysset, tendant à aliéner les forêts de l'Etat.

Madrid, 2 février.

Un meeting radical a eu lieu, terminé par le discours Zorrilla, déclarant que les radicaux sans légalité, mais que le parti s'abstiendra d'assister aux Cortes si le gouvernement viole la loi électorale.

Rome, 2 février.

Le *Journal de Rome* annonce que le cardinal Antonelli a adressé une circulaire aux nonces apostoliques sur l'expropriation de l'église San-Vitale.

DÉPÊCHES DU SOIR

2 Février. — 3 heures.

Versailles, 3 février.

On assure que M. Périer maintient sa démission.

M. de Broglie va retourner à Londres et reprendre les négociations pour arriver à des modifications du traité de commerce, qui ne sera dénoncé que si les négociations échouent.

Les princes d'Orléans ont renoncé à publier un manifeste répondant à celui de M. le duc de Chambord.

Le bruit que la Prusse réclamerait d'autres garanties, même si la France payait les trois milliards, ne repose que sur le bavardage des journaux allemands. La Prusse n'a fait ici aucune déclaration semblable.

Paris, 3 février.

La commission d'initiative a adopté la proposition de créer des succursales de la banque de France dans tous les départements.

Une note du *Journal officiel* démentant les assertions du *Gaulois*, sur un prétendu travail qui serait élaboré au ministère de la justice et relatif aux huissiers, dit que tout cela est pure invention.

monté d'une pompe. Joignant la petite construction à l'extrémité nord du jardin, est une tonne en fer couverte de vignes.

Les constructions dont s'agit sont élevées sur le terrain qui appartient à M. Richard-Vitton; mais aux termes d'un acte reçu Mes Loret et son collègue, notaires à Lyon, à la date du dix-huit février mil huit cent cinquante-neuf, acte au bénéfice duquel se trouve un subrogé adjudicataire, celui-ci pourra devenir acquéreur du terrain dont s'agit, moyennant le prix de deux francs le mètre carré; et attendu qu'il a été payé déjà une somme de cinq cents francs sur le prix du terrain, l'adjudicataire n'aura plus, pour devenir complètement propriétaire du terrain, qu'à payer une somme de treize cents francs; laquelle somme, bien entendu, sera payée en sus et en dehors du prix d'adjudication.

En conséquence, en suite de l'accomplissement des formalités voulues par la loi, les immeubles ci-dessus désignés seront vendus par la voie de la licitation judiciaire, avec concours d'étrangers, en un seul lot, au palais de justice de Lyon, place de Roanne, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon du samedi deux mars mil huit cent soixante et

douze, et adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, outre les clauses et conditions du cahier des charges, par la mise à prix fixée par le jugement précité, de trois mille francs, ci. 3,000 fr.

Nota. — S'adresser, pour les renseignements, à Mes Deville et Pignaud, avoués, et au greffe du tribunal civil de Lyon, où est déposé le cahier des charges.

2368

Etude de M^e OULMANN, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, numéro 100.

par expropriation forcée, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, en quatre lots séparés, avec enchère générale sur les deux derniers,

D'IMMEUBLES

sis à Lyon, quartier de Montplaisir, consistant en une propriété, close de mur, lieu de Montbrillant; d'une autre propriété, close de murs, route de Bron, sur le terrain de M. Richard-Vitton, avec subrogation au b'il du terrain; une maison, avenue des Platanes; une autre maison, avenue des Platanes.

Adjudication au samedi dix-sept février mil huit cent soixante et

Paris, 3 février.

BERLIN, 3. — Hier, chez M. de Gontaut-Biron, a eu lieu la présentation des personnages admis à la cour.

MM. de Bismarck, de Moltke, Roon, Thiele, les ambassadeurs russe et autrichien et le corps diplomatique y assistaient ainsi que de nombreux hauts fonctionnaires civils et militaires.

Madrid, 2 février.

Un meeting radical de 7 à 8,000 personnes a eu lieu où M. Zorrilla a critiqué vivement M. Sagasta.

Le programme radical demande l'abolition de la peine de mort, de l'esclavage, de la conscription, et demande une réduction d'impôts et l'établissement du jury.

Demain paraîtra le manifeste du comité électoral ministériel qui défendra la dynastie.

Dépêches particulières

DU JOURNAL DE LYON

Francfort, 2, 2 h. 40 s.

Paris. Rente aut. arg. 63.93 — 1882-83. 96 25

Londres. 118.31 — 1885-86. 97

Rente 5 0/0. 118.31 — 1887. 98.125

Autrichiens. 420 25 — 1904. 125

Oblig. autr. 58 62 Remboursables. 95.375

Lombards. 226 Cons. amér. 81.75

Obl. lomb. 50 0/0. 85 25 Espagne. 81.75

— 3 0/0 50.125 Obl. livournaises. 9 195

— d'ouv. 49 93 Napoléons. 9 195

Londres, 2, 5 h. 40 s.

Paris. Rente autr. 63.93 — 1882-83. 96 25

Emprunt 5 0/0. 9 31 Américains 1882. 89 625

Rente 3 0/0. 55 75 Améric. cons. 2^e série. 92.43

Défense. 66 375 Lombard. Obligations. 81.75

Italie. 50.31 Pérou. 49 112

Turc. 50.31 Ottoman. 49 112

Kébidiv. 50.31 Morgan. 49 112

Ottomans. 49 112

Amsterdam, 2, 3 h. 55 s.

Paris. Rente autr. 63.93 — 1882-83. 96 25

Emprunt 5 0/0. 9 31 Américains 1882. 89 625

Rente 3 0/0. 55 75 Améric. cons. 2^e série. 92.43

Défense. 66 375 Lombard. Obligations. 81.75

Italie. 50.31 Pérou. 49 112

Turc. 50.31 Ottoman. 49 112

Kébidiv. 50.31 Morgan. 49 112

Ottomans. 49 112

Amsterdam, 2, 3 h. 55 s.

Paris. Rente autr. 63.93 — 1882-83. 96 25

Emprunt 5 0/0. 9 31 Américains 1882. 89 625

Rente 3 0/0. 55 75 Améric. cons. 2^e série. 92.43

Défense. 66 375 Lombard. Obligations. 81.75

Italie. 50.31 Pérou. 49 112

Turc. 50.31 Ottoman. 49 112

Kébidiv. 50.31 Morgan. 49 112

Ottomans. 49 112

Amsterdam, 2, 3 h. 55 s.

Paris. Rente autr. 63.93 — 1882-83. 96 25

Emprunt 5 0/0. 9 31 Américains 1882. 89 625

Ce soir, les farines sont plus faibles, on offre en légère baisse sur les cours de midi. Les huiles de colza restent sans changement dans les prix, mais on ne cite que quelques petites affaires. Les autres marchandises calmes et sans changement.

Marché aux bestiaux de la Villette.

Par espèce. Poids. Prix du kil. Prix extr. 1^{er} 2^e 3^e

Beufs... 10 350 1.50 1.35 à 1.40

Vaches... 20 240 1.28 1.26 1.35 à 1.40

Taureaux... 8 380 1.26 1.24 1.35 à 1.40

Veaux... 1118 75 2.50 2.43 2.00 1.95 à 2.55

Télégrammes commerciaux.

Marseille, 2 février.

Blés : Importations, 88,400 h. Ventes, 5,820 h. Marché calme, peu d'affaires, prix faibles. — Irka-Odessa, 128/128 3/4 50. Meridiska, 128/124, 38 1/2 75. Marianopolis vieux, 128/123, 38 1/2 50. — Il est passé aux Dardanelles 27 navires chargés de froment pour l'Angleterre et 20 pour Marseille.

New-York, 1^{er} février.

Coton Middling-Upland, 22 cents 5/8 le livre anglais. — Recettes des cotons aujourd'hui, 15,000 balles. — Pétrole raffiné, 22 cents 1/2 le gallon. — Farine extra state, 60 cent. 60 cent. à 60 cent. 80 le baril de 88 kil. — Mais, 74 cents le bushel. — Froment rouge, 1 doll. 64 le bushel (35 litres).

Le Havre, 2 février.

Ouverture du marché : Coton, ventes, 1,500 balles, le ton du marché est plus calme, les prix restent fermes. Cotons des Indes plus fermes. Saindoux, tendance plus faible, on a vendu 800 pipes. Saindoux de New-York à 58.50. Cafés, en bonne demande.

Londres, 2 février, 2 h. 10 soir.

Froments, marché calme, prix nominaux aux cours précédents. Importations, 19,420 quarters. 2 cargaisons arrivées, 5 à vendre.

CONDITION PUBLIQUE DES SOIES

LYON, le 2 février.

NOBRE SORTES FRANCE PIÉMONT ITALIE BRÉSIL LEVANT BÉNIGNE CHINE JAPON PERSE POIDS

44 Organsins 27 4 6 1 4 2 3 3784

30 Trames 10 3 4 1 2 2 2 2160

28 Grèges 10 7 1 1 7 3 1 1988

4 Diverses 1 1 1 1 1 1 1 1

5 Bobines 1 1 1 1 1 1 1 1

1 Laines 1 1 1 1 1 1 1 1

111 47 717 1 5 416 5 7932

BALLOTS PESÉS

2 Organsins 1 1 1 1 1 1 1 116

3 Trames 1 1 1 1 1 1 1 279

48 Grèges 1 1 1 1 1 1 1 2304

10 Diverses 1 1 1 1 1 1 1 1

63 1 1 1 1 1 1 2699

Dernier numéro placé des soies et bobines depuis le 1^{er} du mois. 202

Dernier numéro des laines. 202

Dernier numéro des ballots pesés. 83

SAINT-ETIENNE, 2 février.

NOBRE SORTES FRANCE PIÉMONT ITALIE BRÉSIL LEVANT BÉNIGNE CHINE JAPON PERSE POIDS

9 Organsins 5 2 2 2 2 2 2 703 73

ving mille francs, ci. 5,000 fr.
offerte par le poursuivant.
Confirmer à la loi, tous
c-ux du cher desquels il pourrait
être rhy inscription pour cause
d'hypothèques légales, devront
requérir cette inscription avant
la transcription du jugement d'ad-
judication.

Pour extrait :
2369 DEVEILLE, avoué.

Etude de M^e OULMANN, avoué à
Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville,
n. 100, et M^e FLORY, avoué en
la même ville, place des Jaco-
bins, 9.

VENTE
par licitation, avec concours d'é-
trangers, en l'audience des criées
du tribunal civil de Lyon,

D'UNE MAISON

avec cour, sise à Lyon, rue Mon-
sieur, 13, composée de caves vol-
tées, rez-de-chaussée, trois étages
et greniers, avec un corps de bâti-
ment à la suite, du côté du levant.
Adjudication au samedi dix-fé-
vrier mil huit cent-soixante-douze,
à midi, au Palais-de-Justice.

Mise à prix. . . 15,000 fr.
Outre les clauses et conditions
du cahier des charges.
Pour extrait :
Signé, OULMANN, avoué.
Pour les renseignements, s'a-
dresser à M^e Oulmann, avoué pour
suivant, à M^e Flory, avoué colli-
cant, et pour voir le cahier des
charges, au greffe du tribunal civil
de Lyon, où il est déposé.

Etude de M^e LARRIVÉ, avoué à
Lyon, rue Mercière, 34.

VENTE

sur folle-enchère, en un seul lot,
en l'audience des criées du tri-
bunal civil de Lyon, au Palais-de-
Justice, d'une

BELLE PROPRIÉTÉ

composée de maison de maître, bâ-
timent pour logement, d'ouvriers,
cours, jardin, terre, vigne et pré.
Le tout d'un seul tènement, situé
au bout de Verson, et d'un
autre immeuble séparé du précé-
dent, par la grande rue de Verna-
son. Comprend une verrière,
grand bâtiment servant à un four
de verrerie à bouteilles et à divers
usages, magasins, pièces d'eau,
cour, pré, embranchement sur le
chemin de fer de St-Etienne.
Passage voûté, sous la voie publique
pour communiquer avec le Rhône.
Mise à prix, vingt mille francs,
ci. 20,000 fr.

Primitivement saisi au préjudice
de madame Marie GAZANCHON, veuve
Coron.

Adjudication au samedi dix-sept
février mil huit cent-soixante-douze,
à midi.
Pour extrait :
Signé, LARRIVÉ, avoué.

Nota — S'adresser, pour les ren-
seignements, à M^e Larrivé, avoué
poursuivant, au greffe du tri-
bunal civil de Lyon, pour voir le
cahier des charges.

Etude de M^e LOMBARD, notaire à
Lyon, rue Grenette, 45.

VENTE
aux enchères publiques et en bloc,
en l'étude et par le ministère de
M^e Lombard, de

DIVERSES CRÉANCES
s'élevant à un chiffre total de
3,020 francs 05 centimes.
Mise à prix, 100 francs.
Adjudication fixée au samedi

dix février mil huit cent-soixante-
douze, à midi.

Cette vente aura lieu à la re-
quête de monsieur Jean Dode,
expert teneur de livres, demeu-
rant à Lyon, rue Sainte-Cathe-
rine, 13, syndic de la faillite de
monsieur Lapière, qui était ser-
viteur à Lyon, rue Sala, 4.

Pour les renseignements, s'a-
dresser à M^e Dode ou à M^e Lon-
bard, dépositaire du cahier des
charges.

Etude de M^e CORNUTY, avoué à
Lyon, rue Centrale, 54.

Séquestre

Me Cornuty, avoué, nommé par
ordonnance de référé du dix-
huit août mil huit cent-soixante-
dix, séquestre de madame An-
tonette-Adèle Mage, épouse sé-
parée de biens de monsieur Louis-
René-Anthime Thibault de la Pi-
nière, avec lequel elle demeurait
à Lyon, rue de Lyon, n. 67, au-
jourd'hui décédé, invite les créan-
ciers desdits mariés de la Pi-
nière, à produire leurs titres de
créances on son étude dans le
délai de quinze jours.

Passé ce délai, la répartition
des fonds disponibles sera faite
aux seuls créanciers produi-
sants.

Signé : CORNUTY, avoué.

Etude de M^e CORNUTY, avoué à
Lyon, rue Centrale, 54.

Séquestre

Me Cornuty, avoué, nommé par
ordonnance de référé du neuf
janvier mil huit cent-soixante-
dix, séquestre de madame Grange,
ci-devant régisseuse d'immeubles
à Lyon, rue des Maronniers, 3,
actuellement domiciliée à Chalons-
sur-Saône, invite les créanciers
de ce dernier à produire leurs ti-
tres de créance en son étude,
dans le délai de dix jours.

Passé ce délai, la répartition
des fonds disponibles sera faite
aux seuls créanciers produi-
sants.

Signé : CORNUTY, avoué.

Etude de M^e LEBOND, notaire, sise
à Lyon, rue du Bâ-d'Argent, 18.

VENTE

par adjudication, en l'étude et par
le ministère de Me Lébond, de

D'UN FONDS

de commerce de tulle et de bro-
derie, situé à Lyon, rue de Lyon,
n. 7, dépendant de la faillite Pla-
nus Lelarge le samedi dix février,
mil huit cent-soixante-douze, à
midi.

S'adresser, pour les renseigne-
ments, à M^e Jules Rolland, rue
de la Bourse, 53, et audit Me Le-
bond, notaire.

Etude de M^e SARRA GAILLET, huis-
sier à Lyon, rue Constantine, 12.

Deuxième publication.

Le lundi dix-neuf février cou-
rant, à dix heures du matin, sur
les lieux où elle se trouve sise à
Lyon, rue de Bonnel, 75, il sera
procédé à la vente aux enchères
d'une construction saisis, élevée
sur le terrain des hospices civils
de Lyon, édifiée en pierres et bri-
ques, ayant rez-de-chaussée et
plusieurs ouvertures.

Les mêmes jour et heure, sur la
même place, il sera procédé à la
vente aux enchères de tables, chais-
ses, appareil à gaz, vaisselle, etc.,
etc., saisis.

Le lundi cinq février mil huit
cent-soixante-douze, à dix heures
du matin, sur la place du Pont-de-
la-Gaillarde, à Lyon, il sera pro-
cédé à la vente aux enchères de
tables, chaises, guéridon, bureau,
pendule, etc., etc., saisis.

VENTE JUDICIAIRE

Le lundi cinq février courant,
à onze heures du matin, sur la
place Saint-Nizier, à Lyon, d'ob-
jets saisis, tels que : malles en
cuir, caisses, boîtes de voyage,
collier, chaises, banque, tables,
etc.

ON DEMANDE

des Apprentis pour la fonderie
et l'ajustage sur cuivre.
S'adresser cours Perrache, 27,
à 9 heures du matin

Etude de M^e Pierre BAUD et de M^e CURTY, notaires à Lyon.

VENTE AMIABLE AUX ENCHÈRES

Par licitation à laquelle les étrangers seront admis,

D'UNE GRANDE MAISON

Sise à Lyon, troisième arrondissement, rue Passet, 7, angle de la rue Béarn.

Dépendant des communautés et succession de M^e Jean VEUILLAGD, et M^e Joséphine dite
Delphine PARAS.

Dans la vente seront compris divers objets mobiliers, comprenant plusieurs chambres
garnies.

Adjudication au samedi vingt-trois mars mil huit cent-soixante-douze, à midi, en l'étude
de M^e Baud, notaire, sise à Lyon, place des Squares, 1.

Mise à prix. . . 80,500 francs.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e BAUD et à M^e CURTY, notaires, et, pour prendre
communication du cahier des charges, à M^e BAUD, notaire.

Etude de M^e LEBOND, notaire, sise
à Lyon, rue du Bâ-d'Argent, 18.

VENTE

par adjudication, en l'étude et par
le ministère de Me Lébond, de

D'UN FONDS

de commerce de tulle et de bro-
derie, situé à Lyon, rue de Lyon,
n. 7, dépendant de la faillite Pla-
nus Lelarge le samedi dix février,
mil huit cent-soixante-douze, à
midi.

S'adresser, pour les renseigne-
ments, à M^e Jules Rolland, rue
de la Bourse, 53, et audit Me Le-
bond, notaire.

Etude de M^e SARRA GAILLET, huis-
sier à Lyon, rue Constantine, 12.

Deuxième publication.

Le lundi dix-neuf février cou-
rant, à dix heures du matin, sur
les lieux où elle se trouve sise à
Lyon, rue de Bonnel, 75, il sera
procédé à la vente aux enchères
d'une construction saisis, élevée
sur le terrain des hospices civils
de Lyon, édifiée en pierres et bri-
ques, ayant rez-de-chaussée et
plusieurs ouvertures.

Les mêmes jour et heure, sur la
même place, il sera procédé à la
vente aux enchères de tables, chais-
ses, appareil à gaz, vaisselle, etc.,
etc., saisis.

**Guérison prompte et
radicale des**

RHUMATISMES

par le

Liniment Mexicain

Remède employé par les In-
diens comme le spécifique
le plus sûr contre les

RHUMATISMES

signes, chroniques, articulaires,
goutteux et toutes affec-
tions rhumatismales.

Dépôt général chez M^e Mé-
lat, pharmacien, rue Vaube-
cour, 26.

Et aux pharmacies, Goddard
rue Ter- e, 13; Abonnec, cours
Morand, 12; Armandy, cours
de Brosses, 16.

MALADIES

Le sirop concentré de Salse-
pareille, à l'éthiquette et au cachet
de Quet aîné, guérit les dartres,
boutons, rougeurs, démangeai-
sons, douleurs, goute, rhuma-
tismes, toutes les acutés des hu-
meurs, vices du sang, etc. Ce mé-
dicament agit en toutes saisons
et dispense des tisanes.

Dépôt à Lyon, à la pharmacie
de M^e Quet, rue de la Pré-
fecture, 5.

1871

A VENDRE

PLUSIEURS CHEVAUX

CARROSSIERS

S'adresser à la pension de che-
vaux de M^e Charles RICATTE, rue
de Créqui, 75.

A VENDRE

à 20 minutes de Francheville

UNE BELLE PROPRIÉTÉ

d'une contenance de 32 hectares, dont 24 hectares en prairies
arrosées, maison de maître, récemment construite et vastes dé-
pendances.

S'adresser à M^e TRICHARD, quai Fulchiron, 1.

2863

EAU PRODIGIEUSE DE M^e COLLET

Efficace contre la chute des cheveux, Dartres, Démangeai-
sons, Névralgies, Migraines et Pellicules dartreuses.
Son action tonique sur toutes les têtes où le germe des
cheveux existe encore, cheveux ou non, en fait pousser
de très-beaux, les empêche de blanchir et fait disparaître
la blancheur lorsqu'elle n'est pas le résultat de l'âge.

Expédition contre remboursement. Consultations gratuites, Lyon,
place Bellecour, 6, au 3^e, près la rue Saint-Dominique.

A VENDRE DEUX CHEVAUX FAITS

propres à la selle, mais pouvant également faire une belle attelage,
car ils ont même robe et même taille.

S'adresser à M^e SIMON, de 2 à 3 heures de l'après-midi, rue Saint-
Joseph, 41, au deuxième étage.

2376

MACHINES A COUDRE

COSTAL

23, rue Grenette LYON rue Grenette, 23

SIROP

Le Sirop et la Pâte d'Escargots préparés au
sucré candi par MALIGNON, est le pectoral que
recommandent nos Célébrités médicales. Sa supé-
riorité est incontestable contre le toux, l'asthme,
les catarrhes chroniques et les affections de poi-
trine : aucun ne réduit autant de qualités essen-
tielles et n'atteint mieux son but : guérir souvent,
soulager toujours, tel est le résultat infaillible de son emploi. Ne pas
confondre cette Préparation spéciale, fruit de longues recherches,
avec les autres Pâtes et Sirops qui portent le même nom, sans avoir la
même efficacité. — Exiger le cachet de l'inventeur.

Sole fabricateur à Lyon chez MALIGNON, pharmacien, rue Mercière,
32. — On peut s'en procurer dans toutes les pharmacies.

Prix : 2 fr. la bouteille, 1 fr. 50 la boîte.

LIQUEUR DE GOUDRON

Concentrée et Titree

De BARNAUD

Se recommande par sa concentration et sa bonne préparation.

Son action s'exerce surtout dans les bronchites, les ca-
tarrhes, les affections du larynx, et dans toutes les
inflammations de la vessie et des muqueuses.

Comme dépuratif, on l'utilise avec succès dans les diffé-
rentes maladies de la peau : dartres, démangeaisons, herpès,
eczéma, etc.

Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies et à l'entrepôt
général, 3, rue d' Lyon, à Lyon, ancienne pharmacie BLANC, 19.

Un des meilleurs Chocolats est le

CHOCOLAT-DONNEAUD

Fabrique de la Veste d'Or, à Lyon.

A LOUER

à TASSIN, près les TROIS-RENARDS,

UNE MAISON DE CAMPAGNE

avec JARDIN et SALLE D'OMBRAGE

Belle vue, site admirable. S'adresser, pour le prix, à M. BURDIN,
rue de Condé, 23, et, pour visiter, à M. BOUVIER, fermier, route
de Saint-Bel.

2841

SIROP BOISSONNET

Guérit sûrement et promptement rhumes, enrouements, toux d'ir-
ritation, extinctions de voix, maux de gorge, bronchites, crachements
de sang, ca arrhes, gripes, coqueluches, toutes les irritations de la
poitrine et du larynx, toutes les inflammations des intestins.

EXPÉRIMENTÉ DEPUIS PLUS DE TRENTE ANS

Ce Sirop occupe le premier rang parmi les pectoraux.

Dépôts : pharmacies Boissonnet, cours de Brosses, 16; Santéna,
place des Célestins; Faivre, place des Terreaux; Crois, à Saint-
Just; Damon, aux Brotteaux; Vial, rue de Bourbon, et dans toutes
les bonnes pharmacies.

169

EAU BRÉSILIENNE

PRÉPARATION RAFFRAÎCHISSANTE ET TONIQUE

Ramène les cheveux à leur couleur primitive

en 5 jours.

PLUS DE TEINTURES

PLUS DE CHEVEUX BLANCS.

FERDINAND

Dépôt général, rue Faubourg-Montmartre, 8, Paris.

A Lyon, maison DESCOMBES, coiffeur parfumeur,

RUE DE LYON, 4. — Essai gratis.

1923

BOUILLON MONTESQUIEU

RESTAURANT SYSTÈME DUVAL

Place de Perrache, 24 (près la Gare)

Le propriétaire de cet établissement a l'honneur d'informer sa
nombreuse clientèle qu'il vient de faire restaurer à neuf et que, dès
aujourd'hui, il peut assurer à Messieurs les Consommateurs qu'ils
trouveront le confortable et la célérité dans le service.

Salons pour Société. — Service à prix fixe.

281

MAISON ÉLIAS HOWE

PASSAGE DE L'HOTEL-DIEU

32, 33, 34, 36, 38

N'ACHETEZ PAS DE

MACHINES

SANS EXIGER

LE MÉDAILLON

AMÉRICAIN

COUDRE

ANCIENTE MAISON PASCALIS

EUG. INGOLD SUCCESSEUR

1923

APPROUVÉ

PAR LES

Académies de Médecine

VIN DE BERNARD

EXPÉRIMENTÉ

DANS LES

Principaux Hôpitaux

Ordonné contre les maladies suivantes : Pâles couleurs, sang faible, époques et digestions difficiles, débilité, santé délicate, dégoût, inappétence, épuisement, amaigrissement, pertes séminales et fleurs blanches.

RECOMMANDÉ SURTOUT DANS LA CONVALESCENCE

DÉPÔTS A LYON : Pharmacies Lardet, Cartaz, Fayolle, Faivre; TARARE, Mendet; VILLEFRANCHE, Méhn; ST-ÉTIENNE, Chaux; ROANNE, Gerbay; GRENOBLE, Gayme et Bouvier; VIENNE, Marchand, et dans toutes les bonnes pharmacies.

BOURSE DE PARIS

Vendredi, 2 février.

TERME

CH. LOYER	VALEURS.	PREMIER COURS	DEUXIÈME COURS
57 20	3 0/0 Français	57 10	57 10
2 50	Id. Emprunt	92 37	92 25
67 20	5 0/0 Italien	63	67 75
900	Bonc. extemp.	952	952
401	Crédit Mobilier	460	455
607	Société Générale	610	608
535	Crédit Mobil. Espagnol	537	537
	Orléans	841	841
	Nord	975	975
862	Paris & Lyon et Médit.	867	865
916	Autrichiens	910	907
553	Nord-Ouest Autrich.	562	562
495	Lombards	492	490
2 2	Suez	235	223
92 2 5	Consolidés	92 3/8	92 4/8

Bulletin météorologique du 3 Janvier

PAR BOULADE, ING.-OPTICIEN

TEMPÉRATURE	PRESSION	ÉTAT	VENT
Minimum	Maximum	Barométr.	Force et direction
3	4	6	7
3	4	6	7

Hauteur de la Seine au-dessus de l'écluse	0.60
5a température	+ 5°
Hauteur de Rhône au-dessus de l'écluse	0.00
5a température	+ 5°
Quant d'eau tombée à Lyon du 15 au 31 janvier.	0,23

BOURSE DE LYON Du 3 Février 1872 (de 11 heures à midi 1/2.)

Report.	RENTES	AU COMPTANT.	LIQUIDATIONS COURANTES	LIQUIDATIONS PROCHAINES	OBLIGATIONS	COURS DU JOUR	ACTIONS	COURS DU JOUR
	3 0/0 Français	56 75 80 70	56 66 62	57 67	Ville de Lyon 1864-68			
	4 1/2 porteur	57 50			Ville de Lyon 1866-67			
	5 0/0 Emprunt	91 75 80	91 80 75 77 80	92 20 15 17 15	Ville de Lyon 1870			
	5 Petites coupures				Ville de Lyon 1871 7 0/0	535	536 75	
	Libérées	90 90 25		d 50 92 75 70 75	Département du Rhône	536 25		
	Coupures				Ville de Paris 1871	253	252 50	
	6 0/0 Obligat. Trésor	507 8	507 6		Ville de Paris 1865-69	450	277	
	8 Coupures				de la Loire			
	1 1/2 Français				Rhône-Loire 3 0/0	497 60		
					Rhône-Loire 3 0/0			
					Bourbonnais 3 0/0			
	5 0/0 Italien	1000		67 75 80 75 70 62	Paris à Orléans 3 0/0	298		
	Coupur. 1,000 fr.	500			Paris-Lyon-Méditerranée	291	289 75	
	— 500	300		d 50 68 15 67 95	Du Creusot	289 75		
	— 200	100			Méditerranée 5 0/0			
	— 100	50			Midi			
	— 50				Dauphiné			
	Est				Dombes (Sud-Est)	240		
	Est-Coup.				Victor-Emmanuel 1862			
					Bons Lombards, r. 1873			
	Etats-Unis 5 20				— r. 1872 à 1874	513 75		
	Crédit mobilier				— r. 1875	516 25		
	Lib. 250				— r. 1877 et 1878	517 40	517 50	
	Mobilier espagnol				Lombards 3 0/0			
	Orléans				Chemins de fer Romains			
	Nord				Saragosse	208	207	
	Paris & Lyon et Médit.				Nord de l'Espagne			
	Autrichiens				— priorité			
	Nord-Ouest Autrich.				Portugaises			
	Lombards				Rue de Lyon 1865			
	Suez				Rue de Lyon 1868			
	Consolidés				Terre-Noire 5 0/0			
					Terre-Noire 6 0/0			
					Firminy			
					Fonderies de l'Horme 5 0/0			
					Fonderies de l'Horme 5 0/0			
					Commentry			
					Fourchambault, Ire s.			
					Fourchambault, 2e s.			
					Fonderies du Creusot			
					Acidries de la marine			
					Herné-Bockum	327		
					Comp. Générale des Eaux			
					Comp. générale des Eaux 5 0/0			
					Comp. des Eaux 6 0/0			
					Comp. des Eaux 6 0/0			
					Cruik-Rousse	270		
					Suez 5 0/0	366 25	359 25	
					Abattoirs de Lyon			

EMPRUNTS DES ÉTATS ÉTRANGERS

Ottoman 1865	332 50
— 1866	
— 1868	310
Autriche 1865	
— Domaniales	272 50

Russie	
Hongrois	247
Roumains	157 188
Pervin	
Tabacs (Italie)	

BULLETIN FINANCIER

Lyon, 3 février.

Les reports ont été un peu plus faibles qu'il y a malgré cela la bourse de ce jour nous a paru lourde et mal disposée.

Le 3 0/0 valait de 56,65 à 56,62 1/2 fin janvier, 57 fin février, avec un report moyen de 34 centimes. L'emprunt 5 0/0 faisait de 91,75 à 91,80 fin janvier et 92,20 à 92,10 fin février, avec un report moyen de 32 centimes.

Pour expliquer cette lourdeur des fonds français, on parlait de la démission non encore acceptée, mais donnée, de M. Casimir Périer, de lettres de Londres fort sombres, et enfin de la probabilité de plus en plus grande de ne pouvoir trouver beaucoup d'argent pour l'indemnité à payer aux Prussiens qu'au moyen d'un gros emprunt dans la forme ordinaire.

En perdant M. Périer, le ministère actuel perdrait certainement un de ses membres libéraux, et il en a si peu que ce serait de tous points regrettable.

Que les Anglais s'inquiètent de voir cette grosse question de l'« Atabama » menacer de rester éternellement non résolue, et de voir leur encaisse métallique prendre le chemin de l'Allemagne, — c'est naturel, — et il y a là évidemment des points noirs menaçants.

Que la Bourse enfin ne puisse perdre de vue le gros emprunt à venir, c'est juste encore et la spéculation fait bien, ce nous semble, de rester dans une prudente réserve.

Le 5 0/0 Italien était encore variable à l'excès, 57,75, 57,80, puis 57,62 1/2, avec un report moyen de 25 centimes et 1/2 comme hier.

Les Autrichiens sont faibles de 907,50 à 906,25 — avec un report de 3 plus élevé qu'il ne l'a été depuis bien des mois.

Les Lombards sont également lourds de 492,50 à 491,57 1/2.

Avec un report de 1,40 — les valeurs internationales — Italien, Autrichiens et Lombards — deviennent chaque jour plus difficiles à apprécier, — et dans les conditions que la question des changes leur fait chaque jour différentes, on ne peut qu'engager la spéculation à rester extrêmement prudente.

L'action du Crédit Lyonnais (encore une valeur internationale) fait 730 à 731,25 !

OR, CHANGES, VALEURS EN BANQUE.

Or de 5 à 5,50 le 0/00.

Londres court, plus ferme de 25,40 à 25,55.

Id. long, — 25,53 à 25,58.

Autrichiennes anciennes, 307,75.

Id. nouvelles, 300.

Sardes, 1863, 199,50.

Lombards anciennes, 254, 254,50.

Lombards nouvelles, demandées.

GÉRALIS.